

République et canton de Genève

Bilan social 2018 de l'Etat et des institutions autonomes

Sommaire

Abréviations	4
Avant-propos	5
Entités décrites	6
Introduction	8
Chapitre 1 - Emplois (postes)	8
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	10
2.1. Effectifs	10
2.2. Pyramide des âges	11
2.3. Ancienneté	14
2.4. Nationalité et lieu de résidence	15
2.5. Flux de personnel	17
2.6. Encadrement	19
2.7. Absentéisme	20
Chapitre 3 - Rémunération	21
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	22
4.1. Travail à temps partiel	22
4.2. Charges sociales	23
Liste des tableaux et graphiques	24

Abréviations

AIG	Aéroport international de Genève
CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPH	Etablissements pour les personnes handicapées
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
HES	Hautes écoles spécialisées
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
PAT	Personnel administratif et technique
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève

Avant-propos

Ce bilan social de l'Etat et des institutions autonomes présente les ressources humaines de l'ensemble formé par l'Etat de Genève et 14 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique, soit ce qu'on appelle communément le « Grand Etat ».

Seules des entités comptant au moins 40 collaborateurs sont prises en compte. Les établissements médicaux-sociaux sont présentés comme une seule entité, de même que les établissements pour personnes handicapées.

Ce document complète le bilan social du "Petit Etat". Tous deux sont destinés notamment aux responsables politiques, aux gestionnaires des entités décrites, à leurs partenaires, aux médias et au grand public.

La plupart des personnes décrites par ce bilan social travaillent sous le régime de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (LTrait). Cette loi est appliquée par l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les Etablissements publics pour l'intégration, l'Hospice général, la HES-SO Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile et l'Université.

Le lecteur peut aisément retrouver sur le [site internet de l'Etat](#) les données des précédentes éditions de ce bilan social ainsi que celles du bilan social de l'Etat.

La publication de ce bilan social ne serait pas possible sans l'étroite collaboration des responsables des institutions concernées et de leurs associations faïtières. Qu'ils en soient tous remerciés ici.

Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.



L'**Etat de Genève** réunit les huit départements de l'administration cantonale¹, le Pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil et la Cour des comptes. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



L'entité des **Etablissements médico-sociaux (EMS)** regroupe 51 établissements subventionnés qui appartiennent à la Fédération genevoise des EMS (Fegems), fondée en 1998, ou à l'Association genevoise des EMS (Agems), qui a vu le jour en septembre 2014.



L'entité des **Etablissements pour les personnes handicapées (EPH)** regroupe 14 institutions de droit privé fournissant des prestations de type résidentiel ou d'accueil de jour. Chacune d'entre elles fait l'objet d'un contrat de prestations spécifique avec l'Etat.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** sont un établissement de droit public subventionné par l'Etat. Ils ont pour mission de contribuer à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.



Instituée par la Confédération et le Canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé qui finance les infrastructures immobilières des organismes de la Genève Internationale et leur propose des lieux de conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des Parkings** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Fondé en 1920, **Genève Aéroport** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie plus de 1000 personnes parmi les quelque 11'000 collaborateurs œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.

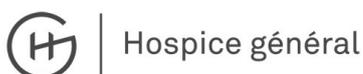
¹Au 31 décembre 2018 : département présidentiel (PRE), département des finances et des ressources humaines (DF), département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), département de la sécurité et de l'économie (DSE), département du territoire (DT), département des infrastructures (DI), département de l'emploi et de la santé (DES), département de la cohésion sociale (DCS).



Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.



Établissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'Hospice général assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Établissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Établi au Grand-Saconnex en 1981, **Palexpo** est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès, de conférences et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois** sont depuis 1977 un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat. Les données publiées ici incluent la filiale TP Publicité SA.



Créée en 1559, l'**Université de Genève** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la LTrait². Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel (65%) subventionnée par l'Etat.

² Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers.

Avertissement

Les chiffres de ce bilan social ont été arrêtés à la fin 2018. Les totaux et les moyennes concernant l'ensemble des institutions retenues sont calculés à partir d'une base réunissant la totalité des données individuelles.

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont dits consommés lorsque les comptes montrent qu'ils sont occupés (par un ou plusieurs titulaires). Le tableau ci-dessous indique le nombre de postes prévus au budget et leur consommation en les détaillant par politique publique, soit selon les prestations fournies. On parle de sous-consommation lorsqu'il y a moins de postes occupés que ce qui était prévu au budget.

Selon la terminologie de l'Etat, les *fonctions permanentes* sont occupées par les fonctionnaires, nommés pour une durée indéterminée après avoir accompli une période probatoire, ainsi que les employés en période probatoire. Les *fonctions non permanentes* sont occupées par des auxiliaires et des agents spécialisés.

1 – Consommation en équivalents temps plein (ETP) des postes prévus au budget par politique publique

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	1'502.5	50.8	1'553.3	1'430.6	71.7	1'502.3
B Etats-majors et prestations transversales	1'271.8	36.7	1'308.4	1'218.0	53.1	1'271.1
C Cohésion sociale	1'747.2	189.8	1'936.9	1'780.2	142.8	1'923.0
D Culture, sport et loisirs	19.2	5.5	24.6	17.7	6.2	23.9
E Environnement et énergie	1'888.7	5.4	1'894.1	1'838.5	7.5	1'846.0
F Formation	11'014.6	1'212.9	12'227.5	10'623.7	1'789.1	12'412.8
G Aménagement et logement	337.9	9.5	347.4	320.7	9.8	330.5
H Sécurité et population	3'246.9	32.7	3'279.6	3'170.3	54.0	3'224.3
I Impôts et finances	557.3	4.5	561.8	535.2	4.8	540.0
J Justice	753.1	23.0	776.1	737.1	37.5	774.6
K Santé	16'079.6	412.7	16'492.3	15'830.5	428.6	16'259.1
L Marché du travail, commerce	630.5	27.9	658.4	581.0	31.6	612.6
M Mobilité	2'460.8	12.3	2'473.1	2'466.3	17.1	2'483.5
Total	41'509.8	2'023.6	43'533.4	40'549.8	2'653.9	43'203.6

Personnel en formation (hors stagiaires police - prison) non compris

Le tableau ci-dessus et les deux suivants ne prennent pas en compte les Etablissements pour les personnes handicapées (EPH) pour lesquels le nombre de postes budgétaires n'est pas disponible.

Le nombre total de postes de l'ensemble retenu augmente de 793 par rapport à 2017, soit une hausse proche de celle de l'année précédente (801).

La sous-consommation globale est de 329.8 postes.

2 – Consommation des postes prévus au budget par entité (en ETP)

Entité	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	16'264.9	250.5	16'515.4	15'795.1	604.3	16'399.4
Etablissements médico-sociaux (EMS)	3'921.6	0.0	3'921.6	3'952.1	0.0	3'952.1
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	651.6	16.1	667.7	648.6	29.1	677.7
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	62.3	0.0	62.3	59.5	0.0	59.5
Fondation des Parkings	167.7	3.0	170.7	167.5	3.8	171.3
Genève Aéroport (AIG)	1'017.4	26.1	1'043.5	967.3	48.4	1'015.7
Hautes écoles spécialisées (HES)	705.9	266.2	972.2	773.0	198.6	971.7
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	10'206.4	361.0	10'567.4	9'990.7	358.4	10'349.1
Hospice général (HG)	794.2	152.2	946.3	837.9	97.8	935.7
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	1'829.4	48.5	1'877.9	1'769.6	64.1	1'833.7
Palexpo SA	212.4	0.0	212.4	199.2	0.0	199.2
Services industriels de Genève (SIG)	1'601.0	0.0	1'601.0	1'566.0	0.0	1'566.0
Transports publics genevois (TPG)	1'932.6	0.0	1'932.6	1'947.0	0.0	1'947.0
Université de Genève	2'142.4	900.0	3'042.4	1'876.2	1'249.3	3'125.5
Total	41'509.8	2'023.6	43'533.4	40'549.8	2'653.9	43'203.6

3 - Consommation des postes prévus au budget par politique publique, hors Etat de Genève (en ETP)

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance (AIG, Palexpo, FIPOI)	1'292.1	26.1	1'318.2	1'226.0	48.4	1'274.4
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'445.8	168.3	1'614.0	1'486.5	126.9	1'613.4
E Environnement et énergie (SIG)	1'601.0	0.0	1'601.0	1'566.0	0.0	1'566.0
F Formation (Université & HES)	2'848.3	1'166.2	4'014.6	2'649.3	1'447.9	4'097.2
K Santé (HUG, IMAD, EMS)	15'957.4	409.5	16'366.9	15'712.4	422.5	16'134.9
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'100.3	3.0	2'103.3	2'114.5	3.8	2'118.3
Total	25'244.9	1'773.1	27'017.9	24'754.7	2'049.6	26'804.2

Les treize entités prises en considération dans ce tableau s'occupent chacune d'une seule politique publique. Ne sont pas pris en compte les EPH, pour les raisons expliquées après le tableau 1, et l'Etat, qui s'occupe de l'ensemble des politiques publiques.

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1 Effectifs

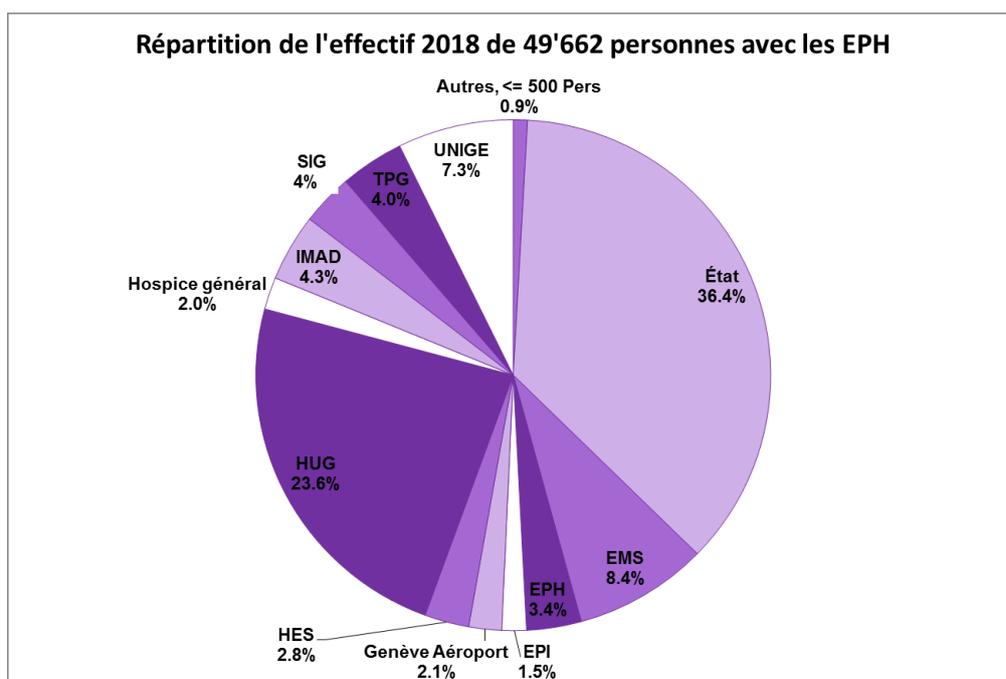
Les effectifs expriment les personnes occupant un poste fixe. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes.

4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	Effectif		
	Homme	Femme	Total
Etat	8'098	9'995	18'093
Etablissements médico-sociaux	877	3'308	4'185
Etablissements pour les personnes handicapées	678	1'027	1'705
Etablissements publics pour l'intégration	328	439	767
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	45	16	61
Fondation des Parkings	102	69	171
Genève Aéroport	729	292	1'021
Hautes écoles spécialisées	731	655	1'386
Hôpitaux Universitaires de Genève	3'657	8'068	11'725
Hospice général	311	699	1'010
Institution genevoise de maintien à domicile	393	1'718	2'111
Palexpo SA	130	78	208
Services industriels de Genève	1'285	327	1'612
Transports publics genevois	1'764	230	1'994
Université de Genève	1'749	1'864	3'613
Total Global	20'877	28'785	49'662

La hausse du nombre de personnes en un an est de 661.

5 – Répartition de l'effectif



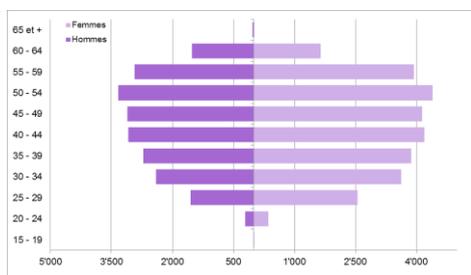
2.2 Pyramide des âges

6 - Structure des effectifs par sexe et par entité

	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
Sexe				
Femme	44.1	22.8%	42.4%	34.8%
Homme	45.0	20.0%	42.7%	37.4%
Entité				
Etat	44.5	20.8%	45.6%	33.7%
Etablissements médico-sociaux	45.0	20.5%	39.7%	39.8%
Etablissements pour les personnes handicapées	44.9	20.8%	39.8%	39.4%
Etablissements publics pour l'intégration	43.9	25.7%	38.6%	35.7%
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	45.6	13.1%	52.5%	34.4%
Fondation des Parkings	44.3	17.0%	48.0%	35.1%
Genève Aéroport	43.2	21.7%	48.9%	29.4%
Hautes écoles spécialisées	43.7	25.5%	40.8%	33.8%
Hôpitaux Universitaires de Genève	43.9	23.9%	40.7%	35.4%
Hospice général	44.5	20.3%	43.0%	36.7%
Institution genevoise de maintien à domicile	44.9	18.6%	44.6%	36.8%
Palexpo SA	45.7	17.3%	43.8%	38.9%
Services industriels de Genève	47.0	12.3%	41.4%	46.3%
Transports publics genevois	44.9	18.8%	44.2%	37.0%
Université de Genève	44.5	26.0%	35.5%	38.6%
Total Global	44.5	21.6%	42.5%	35.9%

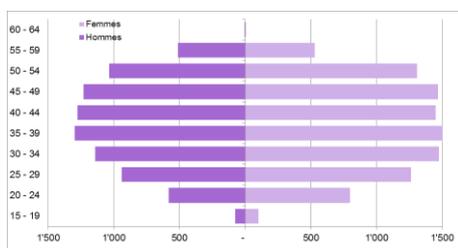
L'âge moyen remonte à 44.5 ans après être descendu de 44.6 à 44.4 ans en 2017 à la suite, à la fin 2017, d'un nombre élevé de départs en retraite anticipée lié à des changements des conditions offertes par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève.

7 - Pyramide des âges "Grand Etat"



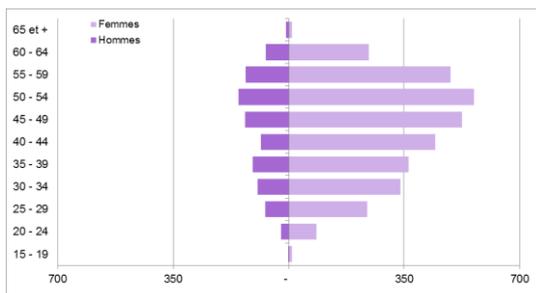
Le Grand Etat présente de façon constante une pyramide équilibrée. On y observe une prédominance féminine, comme chez ses deux plus grands employeurs que sont l'Etat et les HUG.

8 - Pyramide des âges – Etat

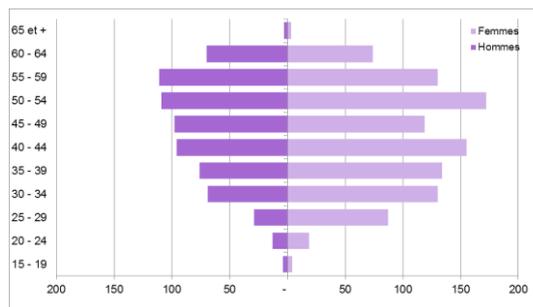


La pyramide des âges du Petit Etat présente une forme équilibrée qui s'explique par sa taille et la diversité des métiers exercés.

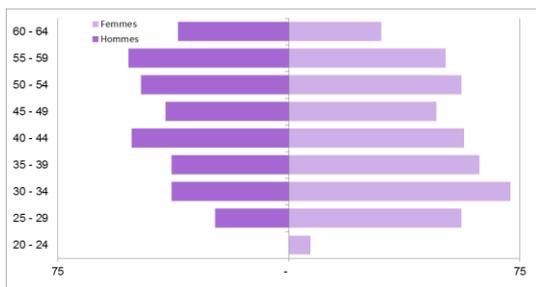
9 - Pyramide des âges – EMS



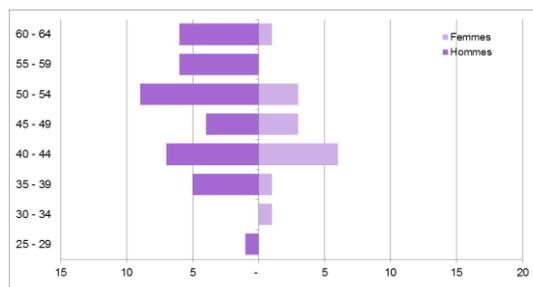
10 - Pyramide des âges – EPH



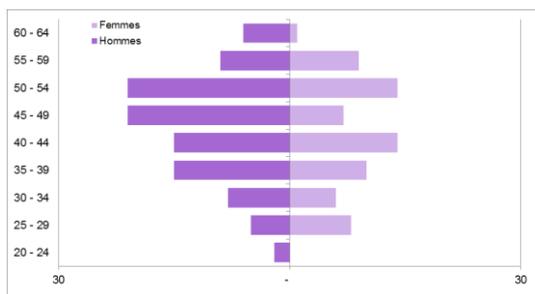
11 - Pyramide des âges – EPI



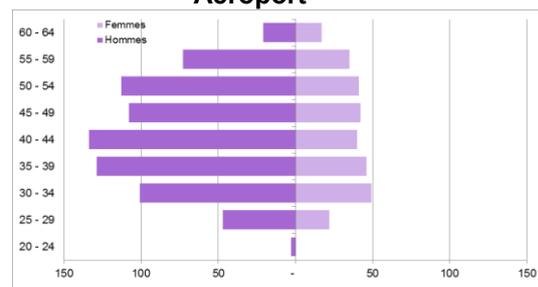
12 - Pyramide des âges – FIPOI



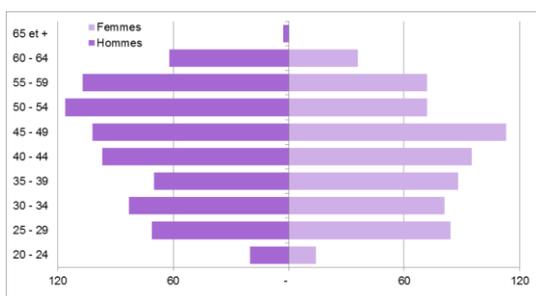
13 - Pyramide des âges – Fondation des Parkings



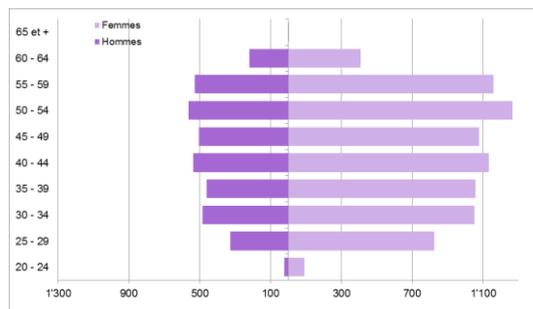
14 - Pyramide des âges – Genève Aéroport



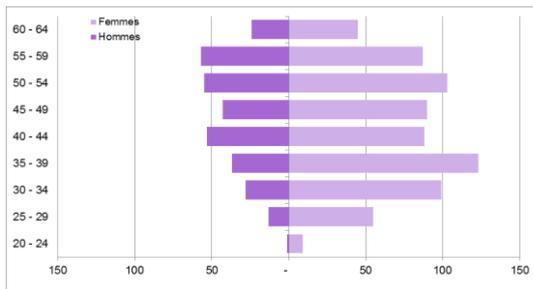
15 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



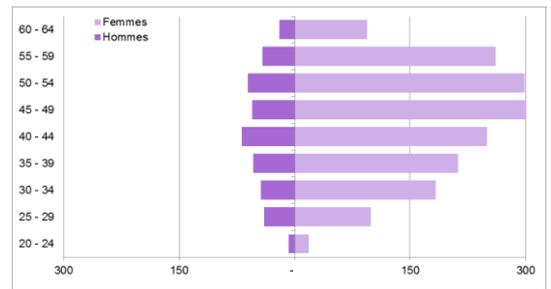
16 - Pyramide des âges – HUG



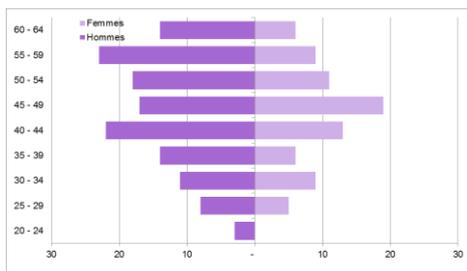
17 - Pyramide des âges – Hospice général



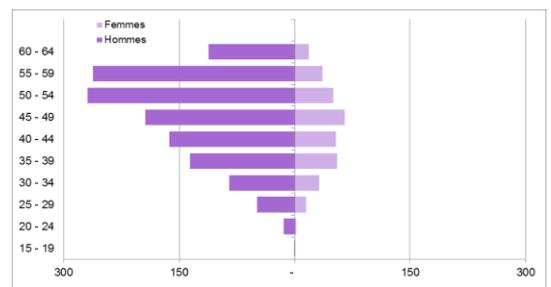
18 - Pyramide des âges – IMAD



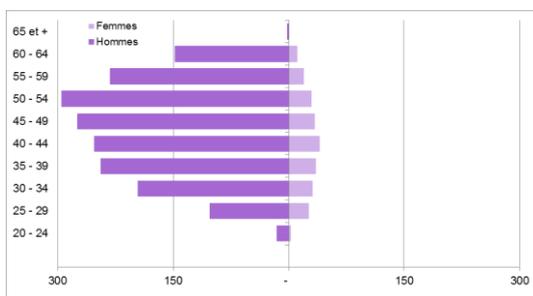
19 - Pyramide des âges – Palexpo SA



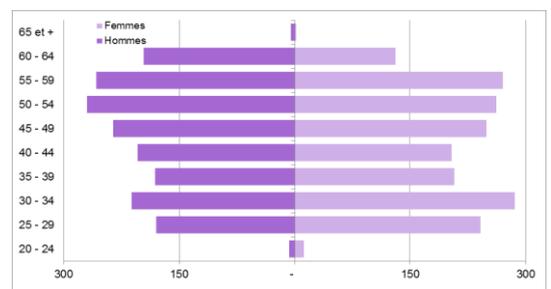
20 - Pyramide des âges – SIG



21 - Pyramide des âges – TPG



22 - Pyramide des âges – Université de Genève



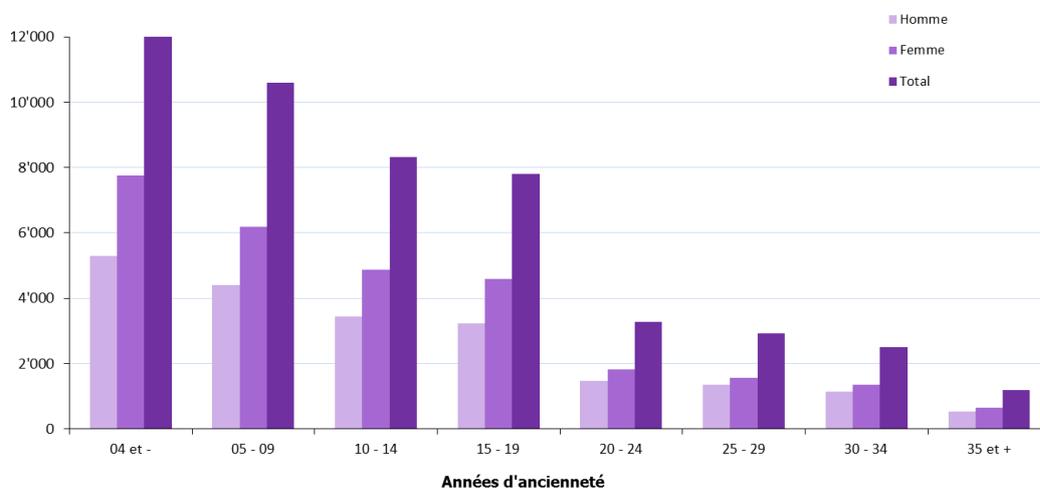
La prédominance féminine est marquée dans les métiers de la santé (HUG, EMS, IMAD) et dans une moindre mesure dans ceux du social (EPH, Hospice général). Elle tend à s'atténuer vers le haut des pyramides.

La prédominance masculine s'observe notamment à Genève-Aéroport, dans les transports publics genevois et aux SIG. A noter aussi la forme rectangulaire prévalant pour les institutions d'enseignement où dès 25 ans les diverses classes d'âge sont représentées de manière relativement similaire.

2.3 Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à l'autre, son ancienneté repart à zéro.

23 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté



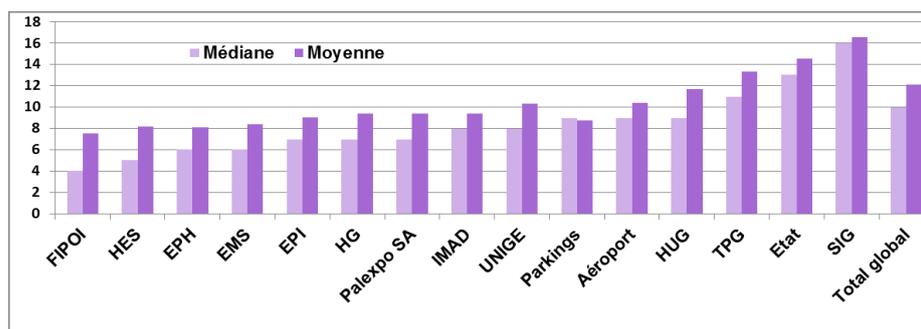
Le graphique ci-dessus traduit le ralentissement des engagements qui a eu lieu au milieu des années 90 (20-24 ans d'ancienneté) ainsi que dans les années 2005-2009 (10-14 ans).

24 - Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Homme	en %	Femme	en %	Total
04 et -	5'300	40.6%	7'756	59.4%	13'056
05 - 09	4'403	41.5%	6'194	58.5%	10'597
10 - 14	3'447	41.4%	4'882	58.6%	8'329
15 - 19	3'224	41.3%	4'580	58.7%	7'804
20 - 24	1'462	44.5%	1'822	55.5%	3'284
25 - 29	1'354	46.4%	1'564	53.6%	2'918
30 - 34	1'148	46.0%	1'346	54.0%	2'494
35 et +	539	45.7%	641	54.3%	1'180
Total Global	20'877	42.0%	28'785	58.0%	49'662

Fait nouveau, la proportion de femmes est la plus élevée dans la tranche des 0-4 ans d'ancienneté. Celle des hommes reste la plus élevée dans la tranche des 25-29 ans.

25 – Ancienneté par institution



Corrélés à des carrières longues au sein du même employeur, les métiers spécialisés tels qu'enseignant, policier ou conducteur de bus tendent à accroître l'ancienneté moyenne au sein d'une entité. La taille d'une entité a le même effet, de par la possibilité des mutations internes.

2.4 Nationalité et lieu de résidence

Les Suisses ayant d'autres nationalités figurent sous "Suisse".

La catégorie « autres cantons » inclut avant tout des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. La catégorie « hors Suisse » regroupe principalement des personnes domiciliées dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.

26 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	25'023	3'198	5'297	33'518
AELE + UE	5'531	576	8'491	14'598
Autres Pays	1'408	82	56	1'546
Total	31'962	3'856	13'844	49'662

Dans un contexte d'offre limitée de logements à Genève, la part des personnes résidant en dehors du canton de Genève continue d'augmenter (+ 0,5%), mais de façon moins marquée que l'année précédente (+ 0.8%).

27 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	50.39%	6.44%	10.67%	67.49%
AELE + UE	11.14%	1.16%	17.10%	29.39%
Autres Pays	2.84%	0.17%	0.11%	3.11%
Total	64.36%	7.76%	27.88%	100.00%

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre, ce qui s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports habitent souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur, comme l'illustre l'Université.

28 - Répartition des effectifs par entité, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			
		Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	Total
Etat	Suisse	71.1%	6.8%	11.0%	89.0%
	AELE + UE	5.4%	0.5%	4.5%	10.4%
	Autres Pays	0.6%	0.1%	0.0%	0.6%
	Total	77.1%	7.4%	15.5%	100.0%
Etablissements médico-sociaux	Suisse	30.2%	1.7%	8.8%	40.7%
	AELE + UE	17.5%	0.5%	30.6%	48.7%
	Autres Pays	10.3%	0.1%	0.2%	10.6%
	Total	58.1%	2.3%	39.6%	100.0%
Etablissements pour les personnes handicapées	Suisse	37.7%	3.5%	15.1%	56.3%
	AELE + UE	11.7%	0.5%	25.7%	37.9%
	Autres Pays	4.5%	0.1%	1.3%	5.8%
	Total	53.8%	4.1%	42.1%	100.0%
Etablissements publics pour l'intégration	Suisse	55.9%	1.8%	13.4%	71.2%
	AELE + UE	9.6%	0.8%	14.7%	25.2%
	Autres Pays	3.7%	-	-	3.7%
	Total	69.2%	2.6%	28.2%	100.0%
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Suisse	36.1%	13.1%	13.1%	62.3%
	AELE + UE	13.1%	-	24.6%	37.7%
	Autres Pays	-	-	-	-
	Total	49.2%	13.1%	37.7%	100.0%
Fondation des parkings	Suisse	52.0%	1.2%	18.7%	71.9%
	AELE + UE	10.5%	1.8%	14.6%	26.9%
	Autres Pays	1.2%	-	-	1.2%
	Total	63.7%	2.9%	33.3%	100.0%
Genève Aéroport	Suisse	44.2%	18.8%	16.5%	79.4%
	AELE + UE	8.0%	1.8%	10.0%	19.8%
	Autres Pays	0.8%	-	-	0.8%
	Total	53.0%	20.6%	26.4%	100.0%
Hautes écoles spécialisées	Suisse	31.5%	31.4%	7.6%	70.5%
	AELE + UE	8.2%	3.5%	15.5%	27.3%
	Autres Pays	1.2%	0.5%	0.5%	2.2%
	Total	40.9%	35.4%	23.7%	100.0%
Hôpitaux Universitaires de Genève	Suisse	35.1%	4.4%	10.0%	49.5%
	AELE + UE	15.6%	1.8%	29.5%	46.9%
	Autres Pays	3.4%	0.2%	0.1%	3.7%
	Total	54.1%	6.3%	39.6%	100.0%
Hospice général	Suisse	63.0%	6.6%	12.1%	81.7%
	AELE + UE	7.1%	0.9%	7.9%	15.9%
	Autres Pays	2.1%	0.2%	0.1%	2.4%
	Total	72.2%	7.7%	20.1%	100.0%
Institution genevoise de maintien à domicile	Suisse	29.6%	1.8%	9.4%	40.9%
	AELE + UE	16.5%	0.9%	37.9%	55.3%
	Autres Pays	3.6%	0.0%	0.2%	3.8%
	Total	49.7%	2.8%	47.5%	100.0%
Palexpo SA	Suisse	28.4%	10.6%	8.2%	47.1%
	AELE + UE	17.8%	0.5%	32.2%	50.5%
	Autres Pays	1.4%	1.0%	-	2.4%
	Total	47.6%	12.0%	40.4%	100.0%
Services industriels de Genève	Suisse	59.2%	7.4%	13.2%	79.7%
	AELE + UE	6.6%	1.6%	11.4%	19.5%
	Autres Pays	0.6%	0.2%	-	0.7%
	Total	66.3%	9.2%	24.5%	100.0%
Transports publics genevois	Suisse	36.7%	3.5%	16.4%	56.6%
	AELE + UE	17.0%	0.8%	23.8%	41.5%
	Autres Pays	1.8%	-	0.1%	1.9%
	Total	55.5%	4.2%	40.3%	100.0%
Université de Genève	Suisse	47.4%	9.6%	5.7%	62.7%
	AELE + UE	16.3%	2.9%	11.7%	30.9%
	Autres Pays	5.4%	0.9%	0.1%	6.4%
	Total	69.1%	13.3%	17.5%	100.0%

2.5 Flux de personnel

29 – Taux de rotation en équivalent temps plein

Entité	Total
Etat	4.50%
Etablissements médico-sociaux	10.20%
Etablissements pour les personnes handicapées	10.70%
Etablissements publics pour l'intégration	6.14%
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	12.81%
Fondation des parkings	8.91%
Genève Aéroport	5.44%
Hautes écoles spécialisées	5.93%
Hôpitaux Universitaires de Genève	7.34%
Hospice général	2.82%
IMAD	8.72%
Palexpo SA	12.50%
Services industriels de Genève	3.39%
Transports publics genevois	8.09%
Université de Genève	3.71%

Le taux de rotation indique en équivalent temps plein le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année par rapport au nombre de personnes présentes en début d'année.

2.5.1. Entrées

30 - Entrées en personnes (postes fixes)

Entité	Total
Etat	649
Etablissements médico-sociaux	773
Etablissements pour les personnes handicapées	316
EPI	58
FIPOI	11
Fondation des parkings	21
Genève Aéroport	66
Hautes écoles spécialisées	109
Hôpitaux Universitaires de Genève	1039
Hospice général	9
IMAD	208
Palexpo SA	25
Services industriels de Genève	47
Transports publics genevois	178
Université de Genève	177

Pour ce qui est de l'Université et des Hautes écoles spécialisées, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le recours à des auxiliaires ou à des assistants pour l'enseignement.

31 – Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)

Entité	Total
Etat	753
Etablissements médico-sociaux	178
Etablissements pour les personnes handicapées	50
Etablissements publics pour l'intégration	23
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	2
Fondation des parkings	10
Genève Aéroport	7
Hautes écoles spécialisées	67
Hôpitaux Universitaires de Genève	51
Hospice général	38
Institution genevoise de maintien à domicile	53
Palexpo SA	9
Services industriels de Genève	8
Transports publics genevois	55
Université de Genève	115

Une directive entrée en vigueur le 17 octobre 2014 et s'appliquant au Grand Etat vise à favoriser la réinsertion des chômeurs inscrits à l'office cantonal de l'emploi. Elle stipule que tout poste ouvert doit être annoncé à l'Office cantonal de l'emploi qui pourra proposer cinq demandeurs d'emploi. Ceux-ci devront être pris en considération par le recruteur.

Le tableau ci-dessus comporte à la fois les postes fixes et les postes auxiliaires. En effet, l'insertion de chômeurs passe souvent par des recrutements dans des postes auxiliaires, qui peuvent déboucher sur des engagements dans des postes fixes.

2.5.2. Sorties

Certaines sorties constituent en fait un changement de statut. Par ailleurs, quelques institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des motifs de perfectionnement professionnel (HUG), soit en raison des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (Université, HES).

32 – Sorties en personnes

Entité	Sorties							Total
	Démission	Licenciement	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	192	39	176	198	10	8	55	678
Etablissements médico-sociaux	160	170	80	1	4			294
Etablissements pour les personnes handicapées	80	91	23				100	294
EPI	22	6	6	3		2		39
FIPOI		4					4	8
Fondation des parkings	3	1		1			2	7
Genève Aéroport	13	14		9	3	4		43
Hautes écoles spécialisées	32	3	11	10	1		29	86
Hôpitaux Universitaires de Genève	352	65	62	158	5		161	803
Hospice général	27	4	7	8	1	2		49
IMAD	64	21	14	33	2		14	148
Palexpo SA	18	5	3					26
Services industriels de Genève	9	4	49		2		12	76
Transports publics genevois	78	30	23		4			135
Université de Genève	31	7	49	25	2		13	127

Le nombre de licenciements est lié à la taille et à la nature de l'institution. Plus une entité est petite, plus il est difficile de réorienter vers un nouveau poste une personne qui rencontrerait des difficultés dans l'exercice de sa mission. C'est notamment le cas dans les EMS. La dimension humaine de certains métiers, par exemple dans le domaine du social, de la santé ou de la sécurité, implique des exigences supplémentaires dans la façon dont les prestations sont délivrées. Les institutions qui recrutent le plus de bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'aide sociale sont sujettes à un nombre d'échecs de réinsertion plus importants. Enfin, le droit applicable aux contrats de travail varie d'une entité à une autre, ce qui rend la comparaison difficile.

2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante:

1. Hauts dirigeants : directeurs généraux, secrétaires généraux, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieurs avec encadrement : à partir de la classe salariale 23 de la LTrait³.
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieurs sans encadrement : experts, professeurs, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

33 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total Global
		1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	
Etat	Femme	0.05	1.11	0.88	1.62	51.58	55.24
	Homme	0.18	1.90	1.46	1.94	39.27	44.76
	Total	0.23	3.01	2.35	3.56	90.85	100.00
Etablissements médico-sociaux	Femme	0.29	1.24	2.99	0.12	74.41	79.04
	Homme	0.60	0.91	1.43	0.07	17.95	20.96
	Total	0.88	2.15	4.42	0.19	92.35	100.00
Etablissements pour les personnes handicapées	Femme	0.12	1.06	4.81	0.29	53.96	60.23
	Homme	0.70	1.58	4.28	0.23	32.96	39.77
	Total	0.82	2.64	9.09	0.53	86.92	100.00
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	-	-	2.74	0.13	54.37	57.24
	Homme	0.78	-	3.78	0.13	38.07	42.76
	Total	0.78	-	6.52	0.26	92.44	100.00
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Femme	-	1.64	-	1.64	22.95	26.23
	Homme	1.64	8.20	8.20	-	55.74	73.77
	Total	1.64	9.84	8.20	1.64	78.69	100.00
Fondation des parkings	Femme	-	-	3.51	-	36.84	40.35
	Homme	-	3.51	3.51	-	52.63	59.65
	Total	-	3.51	7.02	-	89.47	100.00
Genève Aéroport	Femme	0.20	0.29	1.47	-	26.64	28.60
	Homme	0.49	1.18	6.95	0.29	62.49	71.40
	Total	0.69	1.47	8.42	0.29	89.13	100.00
Hautes écoles spécialisées	Femme	0.22	5.12	0.94	-	40.98	47.26
	Homme	0.29	8.01	0.87	-	43.58	52.74
	Total	0.51	13.13	1.80	-	84.56	100.00
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	0.16	4.07	3.03	0.20	61.35	68.81
	Homme	0.59	3.81	2.63	0.43	23.74	31.19
	Total	0.75	7.88	5.65	0.63	85.08	100.00
Hospice général	Femme	0.40	0.89	4.36	0.10	63.47	69.21
	Homme	0.20	0.99	2.97	0.20	26.44	30.79
	Total	0.59	1.88	7.33	0.30	89.90	100.00
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	0.09	0.47	4.03	0.19	76.60	81.38
	Homme	0.19	0.95	1.28	0.28	15.92	18.62
	Total	0.28	1.42	5.31	0.47	92.52	100.00
Palexpo SA	Femme	-	0.96	11.54	-	25.00	37.50
	Homme	0.48	3.37	11.54	-	47.12	62.50
	Total	0.48	4.33	23.08	-	72.12	100.00
Services industriels de Genève	Femme	0.12	0.62	0.74	0.74	18.05	20.29
	Homme	0.43	2.11	4.34	3.23	69.60	79.71
	Total	0.56	2.73	5.09	3.97	87.66	100.00
Transports publics genevois	Femme	0.10	0.30	0.40	1.71	9.03	11.53
	Homme	0.30	1.55	3.06	7.17	76.38	88.47
	Total	0.40	1.86	3.46	8.88	85.41	100.00
Université de Genève	Femme	0.17	5.98	0.91	1.66	42.87	51.59
	Homme	0.22	13.67	0.80	3.29	30.42	48.41
	Total	0.39	19.65	1.72	4.95	73.29	100.00
Total Global	Femme	0.12	2.05	1.97	0.99	52.90	58.03
	Homme	0.37	3.00	2.13	1.64	34.82	41.97
	Total	0.50	5.36	4.14	2.36	87.64	100.00

Un cadre est considéré "avec encadrement" lorsqu'il dirige une équipe. Les cadres intermédiaires qui n'ont pas d'équipe à diriger sont réunis avec les collaborateurs dans la colonne 5.

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. A l'université, la proportion importante de cadres supérieurs avec encadrement est due à l'assimilation à cette

³ Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, appliquée par la plupart des institutions.

catégorie des professeurs ordinaires, associés et assistants ainsi que des maîtres d'enseignement et de recherche qui ont des responsabilités managériales.

34 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en personnes

Entité	1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	Total Global
Etat	42	544	425	644	16'438	18'093
Etablissements médico-sociaux	37	90	185	8	3'865	4'185
Etablissements pour les personnes handicapées	14	45	155	9	1'482	1'705
Etablissements publics pour l'intégration	6	-	50	2	709	767
FIPOI	1	6	5	1	48	61
Fondation des parkings	-	6	12	-	153	171
Genève Aéroport	7	15	86	3	910	1'021
Hautes écoles spécialisées	7	182	25	-	1'172	1'386
Hôpitaux Universitaires de Genève	88	924	663	74	9'976	11'725
Hospice général	6	19	74	3	908	1'010
Institution genevoise de maintien à domicile	6	30	112	10	1'953	2'111
Palexpo SA	1	9	48	-	150	208
Services industriels de Genève	9	44	82	64	1'413	1'612
Transports publics genevois	8	37	69	177	1'703	1'994
Université de Genève	14	710	62	179	2'648	3'613

2.7. Absentéisme

35 – Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité

Entité	Maladie	Accident	Total
Etat	4.38%	0.91%	5.29%
Etablissements médico-sociaux	6.40%	1.01%	7.41%
Etablissements pour les personnes handicapées	6.21%	1.04%	7.25%
Etablissements publics pour l'intégration	7.16%	0.97%	8.13%
FIPOI	3.42%	1.26%	4.68%
Fondation des parkings	7.97%	1.23%	9.20%
Genève Aéroport	5.56%	1.68%	7.24%
Hautes écoles spécialisées	2.36%	0.59%	2.95%
Hôpitaux Universitaires de Genève	5.49%	1.47%	6.96%
Hospice général	5.19%	0.51%	5.70%
Institution genevoise de maintien à domicile	7.54%	1.74%	9.29%
Palexpo SA	3.81%	0.53%	4.34%
Services industriels de Genève	4.34%	0.90%	5.24%
Transports publics genevois	7.32%	2.13%	9.45%
Université de Genève	2.18%	0.49%	2.67%

L'absentéisme varie considérablement selon la nature des métiers exercés par les différentes entités.

Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13^e salaire. Les primes et les indemnités sont prises en considération dans la seconde partie du tableau⁴.

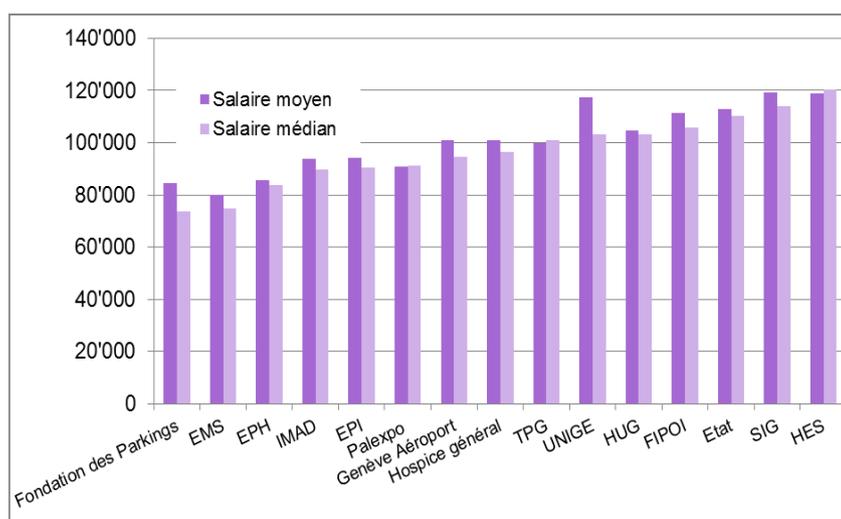
La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait⁵.

36 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire		Salaire avec indemnités	
	moyen	médian	moyen	médian
Etat	112'933	110'341	116'803	113'527
Etablissements médico-sociaux	80'059	74'909	81'708	76'682
Etablissements pour les personnes handicapées	85'462	83'729	86'932	86'710
EPI	94'281	90'496	96'512	92'099
FIPOI	111'287	105'631	115'248	109'731
Fondation des Parkings	84'598	73'559	86'192	74'469
Genève Aéroport	101'105	94'614	112'290	106'673
Hautes écoles spécialisées	118'957	120'491	119'191	120'610
Hôpitaux Universitaires de Genève	104'849	103'332	109'659	106'332
Hospice général	101'119	96'573	101'852	97'076
IMAD	93'797	89'814	96'480	92'440
Palexpo SA	90'962	91'069	90'962	91'069
Services industriels de Genève	119'288	113'908	124'471	118'405
Transports publics genevois	99'949	100'966	110'207	110'638
Université de Genève	117'518	103'002	117'687	103'359

Les chiffres de ce tableau sont calculés sur la base de salaires versés pour un plein temps. Il s'agit donc d'une moyenne des salaires par personne qui ne tient pas compte du taux d'occupation. Le salaire moyen et le salaire médian doivent dès lors être interprétés avec prudence, particulièrement dans les institutions qui comptent une proportion importante de personnel à temps partiel. Ainsi, le fait que les HES emploient un nombre relativement élevé d'enseignants à temps partiel tend à y augmenter le salaire moyen et médian. La présence de nombreuses personnes effectuant des tâches peu rémunérées à temps partiel a l'effet inverse dans d'autres institutions.

37 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



⁴ Primes de naissance, primes d'ancienneté et gratifications dans les institutions qui les pratiquent, indemnités versées au personnel fixe pour des compétences additionnelles comme les langues ou en compensation de conditions de travail plus difficiles.
⁵ La Fondation des Parkings, Genève Aéroport, Palexpo, les Services industriels de Genève et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat. Les EMS sont soumis à la convention collective de secteur (CCT) signée par la Fegems et définie en application de l'article 17 de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées.

Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1 Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

38 - Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité		Taux d'activité en %				Total global
		Temps partiel <50%	Temps partiel de 50% à 74%	Temps partiel de 75% à 89%	Temps plein (dès 90%)	
Etat	Femme	2.2	25.9	25.1	46.8	100.0
	Homme	2.1	6.3	9.4	82.2	100.0
	Total	2.2	17.1	18.1	62.6	100.0
Etablissements médico-sociaux	Femme	6.7	19.3	40.0	34.0	100.0
	Homme	10.5	14.1	21.6	53.8	100.0
	Total	7.5	18.3	36.1	38.1	100.0
Etablissements pour les personnes handicapées	Femme	4.9	23.9	39.8	31.5	100.0
	Homme	5.0	9.0	23.7	62.2	100.0
	Total	4.9	17.9	33.4	43.7	100.0
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	1.4	23.2	41.5	33.9	100.0
	Homme	0.6	11.9	22.3	65.2	100.0
	Total	1.0	18.4	33.2	47.3	100.0
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	Femme	-	12.5	37.5	50.0	100.0
	Homme	-	-	-	100.0	100.0
	Total	-	3.3	9.8	86.9	100.0
Fondation des Parkings	Femme	-	15.9	18.8	65.2	100.0
	Homme	-	1.0	2.9	96.1	100.0
	Total	-	7.0	9.4	83.6	100.0
Genève Aéroport	Femme	-	15.8	34.2	50.0	100.0
	Homme	-	1.1	4.9	94.0	100.0
	Total	-	5.3	13.3	81.4	100.0
Hautes écoles spécialisées	Femme	19.8	37.1	19.8	23.2	100.0
	Homme	20.9	27.8	15.0	36.3	100.0
	Total	20.4	32.2	17.3	30.1	100.0
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	1.7	20.1	30.6	47.6	100.0
	Homme	1.0	4.9	10.9	83.2	100.0
	Total	1.5	15.4	24.4	58.7	100.0
Hospice général	Femme	1.7	26.2	37.2	34.9	100.0
	Homme	1.3	9.0	13.2	76.5	100.0
	Total	1.6	20.9	29.8	47.7	100.0
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	0.2	16.6	60.3	22.9	100.0
	Homme	0.5	11.7	29.3	58.5	100.0
	Total	0.3	15.7	54.5	29.5	100.0
Palexpo SA	Femme	-	7.7	19.2	73.1	100.0
	Homme	0.8	0.8	0.8	97.7	100.0
	Total	0.5	3.4	7.7	88.5	100.0
Services industriels de Genève	Femme	2.1	17.4	26.3	54.1	100.0
	Homme	0.1	0.7	2.9	96.3	100.0
	Total	0.5	4.1	7.6	87.8	100.0
Transports publics genevois	Femme	0.4	7.4	10.9	81.3	100.0
	Homme	0.1	1.5	3.6	94.8	100.0
	Total	0.1	2.2	4.5	93.3	100.0
Université de Genève	Femme	16.4	30.3	18.1	35.2	100.0
	Homme	19.7	18.8	8.2	53.3	100.0
	Total	18.0	24.7	13.3	44.0	100.0
Total Global	Femme	3.8	23.0	30.9	42.3	100.0
	Homme	4.0	7.5	10.2	78.3	100.0
	Total	3.9	16.5	22.2	57.4	100.0

4.2 Charges sociales

39 – Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS	5.125%	5.125%
Chômage (si salaires <= 10'500 CHF mensuel)	1.100%	1.100%
Chômage solidarité (dès 10'501 CHF mensuel)	0.5%	0.5%
Allocations familiales	---	2.30% à 2.45%
Assurance maternité	0.0460%	0.0460%
Assurance accident non professionnel (LAA) <input type="checkbox"/>	entre 0.0% et 1.342%	entre 0.0% et 2.17%
Assurance accident professionnel (LAA) <input type="checkbox"/>	---	entre 0.16% et 1.461%

Les déductions sociales sont pour la plupart identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ne figurent pas dans ce tableau car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes pour le personnel affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et celui qui est affilié à la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CP).

40 – Prévoyance

Entité	CPEG / CP Police	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Etablissements médico-sociaux	en partie	en partie
Etablissements pour les personnes handicapées	en partie	en partie
Etablissements publics pour l'intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des parkings	oui	
Genève Aéroport	oui	
Hautes écoles spécialisées	en partie	en partie
Hôpitaux Universitaires de Genève	oui	
Hospice général	oui	
Institution genevoise de maintien à domicile	oui	
Palexpo SA		oui
Services industriels de Genève		oui
Transports publics genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). La caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison ne concerne que l'Etat.

Liste des tableaux et graphiques

		page
1	Consommation des postes prévus au budget par politique publique (en équivalents temps plein)	8
2	Consommation des postes prévus au budget plein par entité (en ETP)	9
3	Consommation des postes prévus au budget par politique publique, hors Etat de Genève (en ETP)	9
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	10
5	Répartition de l'effectif	10
6	Structure des effectifs par sexe, par entité	11
7	Pyramide des âges "Grand Etat"	11
8	Pyramide des âges – Etat	11
9	Pyramide des âges – Etablissements médico-sociaux	12
10	Pyramide des âges – Etablissements pour les personnes handicapées	12
11	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration	12
12	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales	12
13	Pyramide des âges – Fondation des Parkings	12
14	Pyramide des âges – Genève Aéroport	12
15	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées	12
16	Pyramide des âges – Hôpitaux Universitaires de Genève	12
17	Pyramide des âges – Hospice général	13
18	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile	13
19	Pyramide des âges – Palexpo SA	13
20	Pyramide des âges – Services industriels de Genève	13
21	Pyramide des âges – Transports publics genevois	13
22	Pyramide des âges – Université de Genève	13
23	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	14
24	Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)	14
25	Ancienneté par entité	15
26	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence	15
27	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	15
28	Répartition des effectifs par entité, par nationalité et lieu de résidence	16
29	Taux de rotation en équivalent temps plein	17
30	Entrées en personnes (postes fixes)	17
31	Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)	18
32	Sorties en personnes	18
33	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent	19
34	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en personnes	20
35	Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité	20
36	Salaires moyen et médian par entité	21
37	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	21
38	Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe	22
39	Déductions sociales	23
40	Prévoyance	23